

S.C.P. Pierre ARNAUD – Francis CERETTO Elisabeth FAURE

NOTAIRES ASSOCIES
Successeurs de Maître AUXION
9, Rue de la République
BP 2
32190 VIC-FEZENSAC

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Pierre ARNAUD Notaire à VIC-FEZENSAC (Gers),

CERTIFIE ET ATTESTE

Que, suivant acte reçu par moi le 27 juillet 2001

Madame Simone Marie DUPUY, sans profession, demeurant à SARAMON (Gers),
Lotissement St Roch, épouse de Monsieur Paul Lucien Albert SOUQUEDAUCH,

La Société dénommée Groupement Foncier Agricole à la Bordeneuve, Groupement Foncier
Agricole au capital de 320.000,00 Francs.

Dont le siège social est à MONCORNEIL GRAZAN 32260 (Gers), "à la Bordeneuve",

Identifiée au Répertoire National des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 438
536 286 au Registre du Commerce de AUCH.

ONT VENDU A

Divorcé en premières noces de Madame Danielle Jeanne Juliette DOMECH

Monsieur Michel Roland Emilien BOUTILLON, professeur EPS en retraite, demeurant à
RIGUEPEU (Gers), Château de Pitron,

Divorcé en premières nocces de Madame Danielle Jeanne Juliette DOMECH Non
soumis à un Pacte Civil de Solidarité.

LE BIEN SUIVANT

-1°) Biens vendus par Madame SOUQUEDAUCH Simone :
la Commune de MONCORNEIL GRAZAN (Gers),

Sur

Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez de chaussée, avec dépendances
attenantes et non attenantes, grange et terrain attenant, le tout situé au lieu dit "Bordeneuve"
Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance			Nature
			Ha	A	Ca	
C	341	A la Bordeneuve	19	00	pré	
C	543	id	37	16	terre	
C	544	Id	72	17	sol	
Soit, une contenance totale			1	28	33	

Tél. 05 62 06 34 17 – Télécopie 05 62 06 48 32

Bureau annexe à JEGUN – 32360 – Téléphone 05 62 64 50 08 – Télécopie 05 62 64 55 82
Etude fermée le Samedi – Appels téléphoniques à partir de 10 heures jusqu'à 18 heures
Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté

- 2°) Biens vendus par le GFA à la Bordeneuve:
Sur la Commune de MONCORNEIL GRAZAN (Gers),
Diverses parcelles de nature rurale situées au lieu dit "à la Bordeneuve"
Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance			Nature
			Ha	A	Ca	
C	536	A la Bordeneuve			58	terre
C	538	id		4	52	terre
C	540	id		2	14	terre
		Soit, une contenance totale	0	7	24	

JOUISSANCE

Le transfert de propriété et de jouissance a lieu à compter du jour de la signature par la prise de possession réelle,

EN FOI DE QUOI

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le 27 juillet 2001.

Me ARNAUD

